

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MARS 2016

L'an deux mille seize, le quatre mars, le Conseil Municipal de la commune de Cheissoux, dûment convoqué le 26 Février 2016, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Thierry MENUCELLI, Maire.

Etaient présents : T. MENUCELLI, C. MERLIAUD, F. MAUNOURY, C. BIRON,
M. MARINIE, I. CAILLET, M. JULIEN-RIVE, A. BERTRAND.

Absents: J. HUMPHREYS qui a donné pouvoir à A. BERTRAND, C. BOURDELAS, M. COSTA.

F. MAUNOURY est nommée secrétaire de séance.

Les comptes rendus des précédents conseils sont approuvés.

On passe à l'ordre du jour.

1. Approbation du Compte de Gestion 2015

Délib.n°6/2016

M. le Maire présente le compte de gestion 2015 établi par M. le Trésorier d'Eymoutiers dont les écritures correspondent à celles de la comptabilité administrative de la mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve ce compte de gestion à l'unanimité des voix.

2. COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Délib.n°7/2016

Monsieur le Maire s'étant retiré du vote, Christian MERLIAUD préside la séance et présente le Compte Administratif 2015 dressé par M. MENUCELLI Thierry, Maire, qui fait apparaître les résultats suivants :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		129 169,55		78 089,67		207 259,22
Opérations de l'exercice	258 486,24	263 209,33	143 173,32	79 783,58	401 659,56	342 992,91
TOTAUX	258 486,24	392 378,88	143 173,32	157 873,25	401 659,56	550 252,13
Résultats de clôture						148 592,57
Restes à réaliser			46 230,00	8 875,00	37 355,00	
TOTAUX CUMULES		133 892,64	189 403,32	166 748,25		
RESULTATS DEFINITIFS		133 892,64	22 655,07			111 237,57

Après en avoir débattu le Conseil Municipal à l'unanimité des voix,

- constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

3. Dénomination des voies - Devis panneaux

Délib.n°8/2016

M. le Maire présente le devis de la société Signaux Girod pour la fourniture des panneaux de voies et numérotation des habitations qui s'élève à 7002,72 € HT soit 8403,26 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve ce devis à l'unanimité des voix et charge son maire de réaliser cette acquisition.

4. Convention de Fourrière

Délib.n°9/2016

M. le Maire rappelle que depuis plusieurs années la Commune a passé une convention avec la Fourrière Départementale Lucien BERDASE pour répondre aux obligations de mise en fourrière des animaux domestiques errants ou abandonnés.

Il propose de renouveler cette convention pour 2016 et de l'autoriser à passer les futures conventions avec la fourrière pour la durée de son mandat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve ces propositions à l'unanimité des voix et charge son maire de les appliquer.

5. Etude sur l'extinction nocturne de l'Eclairage Public

M. le Maire fait part de l'étude du Syndicat Energies Haute-Vienne sur l'impact financier de l'extinction entre 0 h et 5 h de l'éclairage public. Sur l'ensemble des points lumineux l'amortissement est de 3 ans et 5 mois. Ce dossier sera étudié en commission pour déterminer s'il faut laisser une partie du Bourg allumé. Les administrés concernés par le projet d'extinction seront consultés.

6. Frais repas formation

Délib.n°10/2016

M. le Maire informe l'assemblée que Monsieur ROUDIER, adjoint technique communal, a dû s'acquitter de ses frais de repas lors de sa formation CACES du 22 au 25 Février 2016.

Ces frais s'élèvent à 54 € (facture restaurant Le Virage). M. le Maire propose que la Commune les prenne en charge.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve cette proposition à l'unanimité des voix et dit que M. ROUDIER sera remboursé par la Commune.

7. Réunion commission divers thèmes

M. le Maire propose de réunir une commission lundi 14 mars à 20 h pour travailler sur l'extinction nocturne de l'éclairage public et le déplacement de l'éco point.

L'ordre du jour étant clos, la parole est donnée au public.

Mme KHAN souhaiterait la mise en place d'un lieu de troc où l'on dépose des objets et on en reprend d'autres. Ce point sera rajouté à la réunion du 14 mars.

La séance est levée à 21h45.